

l'Ouest, et même du Japon et de la Chine, à nos ports de mer par l'intérieur du territoire canadien favorisant et nourrissant le commerce et l'industrie sur tout son parcours.

Tant d'occupations n'empêchaient pas le curé Labelle d'être d'une régularité exemplaire dans l'exercice de son ministère. Ses sermons étaient toujours dignes de remarque par la lucidité et le sens pratique qui les caractérisaient. Sincèrement orthodoxe, il ne déviait pas de la plus stricte doctrine de l'Eglise, qu'il ne trouvait nullement incompatible avec le vrai progrès. Aussi, dans sa paroisse, l'Eglise favorisait l'Etat et l'Etat aidait l'Eglise, et tout le monde s'en trouvait bien.

Loin de s'enorgueillir de ses succès, il savait en faire remonter la gloire à Dieu, la cause première et l'auteur de toute grandeur.

Les connaissances théologiques de M. Labelle étaient très profondes, et il a souvent eu occasion d'élucider des questions fort difficiles. Mgr d'Ottawa l'a honoré de sa confiance en lui déléguant une partie de ses pouvoirs, aux fins d'ériger des paroisses canoniques dans la partie sud de son diocèse.

Fils de plebeien, il était resté de sa caste, il aimait passionnément le peuple, il voulait l'instruire, le rendre fort et heureux.

Son testament est le couronnement et l'explication de sa vie ; il donne ce qu'il laisse au futur diocèse de Saint-Jérôme. Il le relisait, il y a quinze jours, à l'hon. M. Duhamel, commissaire des terres de la couronne, en lui disant que son oeuvre était finie et qu'il n'avait pas objection à